



SELARL ALTERIUS – Maître Colomban CAROULLE
Avocat au Barreau de THONON-LES-BAINS
1, bis avenue des Tilleuls – BP 61
74202 THONON-LES-BAINS
Tel : 04 50 26 31 46 - Fax : 04 50 71 91 48

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

VENDREDI 20 MARS 2020 à 15 HEURES
Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS
10 rue de l'Hôtel Dieu 74200 THONON-LES-BAINS

LUGRIN (74500), ensemble immobilier dénommé
«LE PRE LONGVERNAY», Lieudit Lauvernay
Chemin de Chez Tupin

Lot n° 17 (APPARTEMENT type T2)

MISE A PRIX : 5.700 EUROS

A la requête CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), venant aux droits de la société BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI), demeurant 26/28 rue de Madrid 75008 PARIS, ayant pour Avocat postulant Maître Colomban CAROULLE, Avocat au Barreau de THONON-LES-BAINS, membre de la SELARL ALTERIUS, Cabinet de Maîtres RIMONDI, ARMINJON, ALONSO, HUISSOUD & CAROULLE, et pour Avocat plaidant Maître Cécile ROUQUETTE-TÉROUANNE, membre de la SELARL d'Avocats C.V.S. (CORNET – VINCENT – SEGUREL), Avocat au Barreau de PARIS.

Désignation et description des biens :

- Le lot n°17 : **Un appartement de T2**, portant le numéro E1 sur le plan, situé au rez-de-jardin comprenant : kitchenette/séjour, une chambre avec placard, bains, WC et entrée, pour une surface habitable de 32,00 m² environ et une terrasse pour une surface de 16,20 m² environ.

Avec les SOIXANTE SEIZE / DIX MILLIEMES (76/10.000èmes) des parties communes et charges générales.

Le lot a fait l'objet d'un bail commercial du 12 novembre 2008, dont la prise d'effet a été fixé au jour de la mise en exploitation de la résidence, pour une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction, prévoyant un loyer annuel de 4.088 H.T. €, soit 4.313 € TTC TVA aux taux de 5,5 %, payable par trimestre civil échu, ledit bail est annexé au cahier des conditions de vente.

VISITES : LUNDI 9 MARS 2020 de 14 HEURES à 15 HEURES

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente. Les frais de poursuites de vente sont payables en SUS du prix de vente, outre la TVA le cas échéant.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de THONON-LES-BAINS.

Consignation pour enchérir est de 3.000 € par chèque de banque à l'ordre du compte séquestre, à valoir sur le prix d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser aux avocats susnommés ou au Greffe du Juge de l'exécution (Chambre des saisies-immobilières) près le Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS où le cahier des conditions de vente (n° 18/00087) a été déposé.

ECO 74 580 24/01/20